

19 avr 2013 -17:25

Augmentation des pensions minimales et du pécule de vacances des pensionnés

Le gouvernement fédéral a approuvé aujourd'hui sur proposition du vice-Premier ministre et ministre des Pensions Alexander De Croo et la ministre des Indépendants Sabine Laruelle, compétente pour les pensions des indépendants, plusieurs majorations de pensions. Ces augmentations sont effectuées à partir des moyens prévus dans l'enveloppe bien-être. Les pensions minimales des indépendants et des salariés seront notamment majorées d'1,25% à partir de septembre prochain.

Le pécule de vacances des pensionnés va aussi augmenter. C'est la première fois que cette hausse du pécule de vacances s'appliquera aussi aux pensions les plus basses. L'an prochain, des centaines de milliers de pensionnés qui ont une petite pension verront ainsi leur pécule de vacances s'accroître pour la première fois de 8,6%.

Depuis le début du mois, le gouvernement fédéral a aussi assimilé les pensions minimum au taux ménage des indépendants et des salariés.

En détail:

- Le montant du premier plafond salarial pour le calcul de la pension des travailleurs salariés sera augmenté de 2% à partir du 1er janvier 2013.
- Le droit minimum par année de carrière sera augmenté de 1,25% à partir du 1er septembre 2013.
- Toutes les pensions minimum garanties seront augmentées de 1,25% à partir du 1er septembre 2013.
- La petite pension minimum garantie sera augmentée de 2,51% (taux ménage) et de 0,80% (taux isolé et pension de survie) à partir du 1er janvier 2014.
- Le pécule de vacances et le pécule complémentaire seront augmentés :
 - de 5% à partir du 1er mai 2013
 - de 3,43% à partir du 1er mai 2014
 - les bénéficiaires d'une prestation de travailleur salarié dont le montant est inférieur au montant du pécule de vacances et du pécule complémentaire de vacances bénéficieront d'une majoration globale de 8,6% en mai 2014.
- Les pensions qui comptent cinq années seront augmentées de 2% le 1er septembre 2013 et le 1er septembre 2014.

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier
ministre et ministre des Pensions

Finance Tower

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 00